Image not found or type unknown

Démarche à suivre décès concubin (âge 62 ans)

Par **Carbet64**, le **08/01/2013** à **14:40**

Bonjour,

Mon concubin est décédé en début d'année 2013, il a en son Nom 1 véhicule, un compte bancaire mais pas de bien immobilier.
Il n'a pas d'enfant et veuf et pas lien parenté connu.
Quel est la procédure à suivre ?

En attente de vos réponse,
Cordialement.

Par **Legalacte**, le **08/01/2013** à **17:38**

Bonjour,

Il faut contacter un Notaire qui recherchera d'éventuels héritiers ou également si il existe un testament.
seul lui pourra vous conseiller utilement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés